

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 - 151 du 13 novembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi treize novembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 6 novembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes J. LECERF, D. LEVESQUE, V. HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, F. LETURCQ, M. GORGUET,

Mrs Ph. DERUY, G. POUILLAUDE, L. GABRELLE, J. MAURER, B. BRONNIART, Ch. TABARY, P. VISENTIN, J. N. MENAGE, M. REBOUT, E. BURDIK, M. FOULON, H. COPIN, F. DIART, L. DE LE VALLEE, L. ANTINORI, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, M. LALISSE, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, A. PREVOST, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J. L. CANDAT.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été supplée par M. M. CANNONNE,
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par M. A. LESAGE,
M. E. BURDIK, absent et excusé, a été suppléé par M. A. JORION,
M. M. FOULON, absent et excusé, a été suppléé par M. F. BAILLEUL,
M. F. DIART, absent et excusé, a été suppléé par M. H. LECRIVENT,
M. M. LALISSE, absent et excusé, a été suppléé par Mme Ch. LECTEZ,
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par M. J.Y. HARMEGNIES,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.P. LEBRET,
M. A. PREVOST, absent et excusé, a été suppléé par M. Th. ROUCOU,

Mme N BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

Objet : Travaux Eclairage Public - Groupement SAVAUX Elec- LAVALLARD - Avenants n°1 Lot n° 1 et Lot n° 2.

La séance ouverte, Monsieur le Président précise au conseil de communauté la démarche initiée par l'intercommunalité au titre de la transition énergétique pour la croissance verte et rappelle le projet de rénovation de l'éclairage public dans les 27 communes du territoire permettant de réduire considérablement la consommation énergétique de chaque commune.

Monsieur le Président indique que cette opération fait écho à la première action menée par l'intercommunalité de la Région de Bapaume en 2012 qui avait bénéficié d'un programme d'aide de l'ADEME.

Monsieur le Président donne lecture de la délibération 2016-128 du 8 décembre 2016 entérinant le rapport d'analyse des offres et attribuant un marché public de travaux au groupement d'entreprises SAVAUX Elec et LAVALLARD pour l'attribution des lots n°1 et n°2.

Monsieur le Président indique les montants de prestations attribuées :

- Lot n°1 : Groupement SAVAUX Elec-LAVALLARD pour un montant de 718 573,00 € HT soit 862 287,60 € TTC,
- Lot n°2 : Groupement SAVAUX Elec-LAVALLARD pour un montant de 815 456,00 € HT soit 978 547,20 € TTC.

Monsieur le Président détaille pour chaque lot les ajustements qui ont été rendus nécessaires pour la bonne exécution des travaux. Pour le lot n°1, il s'agit d'un avenant représentant une augmentation de la masse du marché initial de 1,15 % :

- Montant initial (lot n°1) : 718 573,00 € HT soit 862 287,60 € TTC
- Coût des travaux complémentaires : 8 275,00 € HT soit 9 930,00 € TTC
- Montant actualisé (lot n°1) : 726 848,00 € HT soit 872 217,60 € TTC.

Pour le lot n°2, il s'agit d'un avenant représentant une augmentation de la masse du marché initial de 4,21 % permettant de prendre en compte le remplacement de 36 luminaires fort consommateurs d'énergie et vétustes de la Zone d'Activités de la Vallée du Bois à Bapaume :

- Montant initial (lot n°2) : 815 456,00 € HT soit 978 547,20 € TTC
- Coût des travaux complémentaires (lot n°2) : 34 321,00 € HT soit 41 185,20 € TTC
- Montant actualisé (lot n°2) : 849 777,00 € HT soit 1 019 732,40 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les travaux supplémentaires nécessités par les modifications apportées au marché d'éclairage public confié au groupement d'entreprises Savaux Elec et Lavallard dans le cadre du programme TEPCV ;
- d'approuver le montant des avenants n°1 pour les lots n°1 et 2 proposés par le groupement d'entreprises SAVAUX Elec et LAVALLARD et vérifié par le Cabinet IDELUM, maître d'œuvre de cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et à prendre toutes mesures dans le cadre de la réalisation du programme de travaux ;
- de solliciter des services de l'Etat le visa du contrôle de légalité sur toutes les pièces de ce marché ;
- d'inscrire les sommes nécessaires à la réalisation de cette opération au titre du budget principal 2017 (Article 2315 – opération 12 et article 45812).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage

Le 13 novembre 2017 et transmission

en Préfecture le 13 novembre 2017

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL

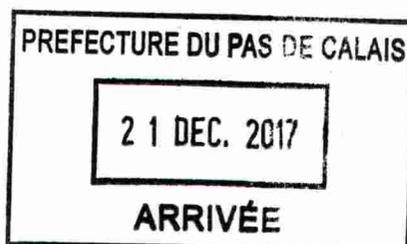


Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

2017-151 - 13/11/2017
Travaux Eclairage Public
Avenants n°1 Lot n°1 et Lot n°2.





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre.)

Communauté de Communes du Sud-Artois
5 rue Neuve – CS 30002
62452 BAPAUME Cedex

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL Régis LAVALARD & Fils - 54 rue Sorel 59159 Noyelles sur Escaut
Tél : 03 27 37 56 08
Mail : regis.lavalard@neuf.fr
SIRET : 510 070 394 00018

SARL SAVAUX ELeC - 52 bis rue Haute 62111 Foncquevillers
Tél : 03 21 59 35 59
Mail : pascal.sarlsavauxelec@sfr.fr
SIRET : 499 108 488 00010

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public ou de l'accord-cadre. En cas d'allotissement, préciser également l'objet de la consultation. En cas d'accord-cadre, indiquer l'objet de ce dernier.)

Travaux d'éclairage public de l'intercommunalité et de 27 de ses communes membres – Lot 2

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 31 janvier 2017

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 10 mois.

■ Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 815 456,00 €
- Montant TTC : 978 547,00 €

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'Économie.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public ou l'accord-cadre par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

LOT 2 : Secteur Sud du territoire (Bapaume, Barastre, Beaumetz les Cambrai, Bertincourt, Bus, Haplincourt, Havrincourt, Hermies, Lebucquière, Léchelle, Metz en Couture, Neuville-Bourjonval, Rocquigny, Ruyaulcourt, Trescault, Vélou et Communauté de Communes du Sud-Artois).

Modification du délai d'exécution du marché :

Suite à la fermeture estivale de l'usine de production du fournisseur et de sa répercussion sur la livraison du matériel commandé, le délai initial d'exécution du marché de 10 mois est porté à 11,5 mois (soit +1,5 mois).

Ajustements apportés sur les communes lors des travaux :

- Intégration de nouvelles références et de nouveaux prix dans les pièces financières du marché (BPU et DQE) :
 - ✓ Fourniture et pose d'un luminaire SHP neuf de 2.5 m à 10 m (modèle WIP de chez Atelier TRED0) + crose reconditionnée : 373 € HT / unité
 - ✓ Fourniture et pose d'une crose spécifique (crose triple) : 312 € / unité

Travaux complémentaires :

Intégration du remplacement de 36 luminaires vétustes et/ou fort consommateurs de la ZA Vallée du Bois et du giratoire dans le marché.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :

(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 34 321,00 €
- Montant TTC : 41 185,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 4.21 %

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 849 777,00 €
- Montant TTC : 1 019 732,40 €

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SARL Régis LAVALARD & Fils 54 rue Sorel – 59159 Noyelles sur Escaut Tél : 03 27 37 56 08 Mail : regis.lavalard@neuf.fr SIRET : 510 070 394 00018	Noyelles/Escaut 6/3/11/2017	SARL Régis LAVALARD & Fils ARTISAN ELECTRICIEN ECLAIRAGE PUBLIC 54 rue Sorel 59159 NOYELLES SUR ESCAUT Tél : 03 27 37 56 08 Siret 510 070 394 RCS DOUAI

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Bapaume, le 17 novembre 2017

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

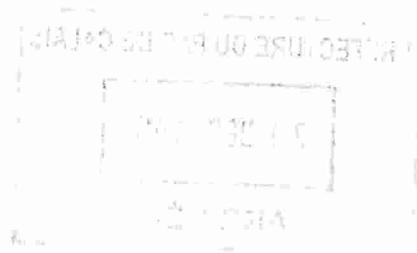
« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)